

# Une Œuvre philanthropique

## QUATRE VINGT DEUX LITS SONT A LA DISPOSITION DES PAUVRES GENS

A bout de la rue de Fives, en ce populaire quartier de St-Sauveur, où tant de misères ignorées s'agitent, vient d'éclorre une œuvre faite de pitié, de bonté, de secourable miséricorde. Elle réside au 93, de cette paisible rue du Vieux Lille qui semble garder l'emprunte des générations passées.

En un coin humble, tout blanc d'aspect et d'une irréprochable propreté, des philanthropes, mais par une intention éminemment louable, ont installé de très admirable façon une sorte d'hôtel-terme populaire, où chacun peut trouver le lit et le couvert à très bon compte ; et la bonne Hôtellerie, tel est le titre bien choisi de cet asile du pauvre.

Très facilement on peut trouver à s'y loger, encore plus facilement, à s'y nourrir. Dans ce dernier cas, il n'y a d'ailleurs aucune formalité à remplir.

Au rez-de-chaussée, se trouve en effet installé par note de la direction de M. et Mme Thénat. Elle est fondée sur des fonds amoncelés provenant en grande partie de la générosité d'un dévoué Philanthrope M. William Boor, dont la devise est la suivante : « Je veux, dans chaque ville de France, fonder un foyer pour ceux qui n'en ont pas ».

A tous, sans distinction d'opinion, la porte est ouverte. Pour le logement, on s'occupe des sans-logis, que les papiers d'identité demandés partout en vertu des règlements de police. Dans ces conditions, « La Bonne Hôtellerie » est appelée à rendre de très grands services à tous les déshérités de la vie. Aux modestes travailleurs, nous signalons cette œuvre philanthropique.

Tous les hommes sont à la recherche du bonheur. Le bonheur peut facilement s'acquérir par l'emploi de la méthode DE TABLE DES CHARTREUX qui donne force, santé, vigueur.

## Après la Fête fédérale

### LES REMERCIEMENTS DU ROI DES BELGES

M. le roi Albert regrette de ne pouvoir remercier individuellement tous ceux qui, lors des fêtes franco-belges du 16 mai dernier, lui ont offert de si chaleureux témoignages de sympathie et de si précieux témoignages de sympathie. De ce fait, il se fait l'interprète de sa gratitude et d'assurer particulièrement la Colonie Belge de son souvenir affectueux et reconnaissant.

Il a pu constater à quelques personnes dont il a particulièrement apprécié les hommages et notamment les souscripteurs des multiples représentations de la reprise de nos deux poèmes de M. Joseph Louwicz, homme de lettres d'Alsace, demeurant à Paris ; la vibrante poésie de M. Lucien Régnier, à Lille, et celles de M. Arsène Marnier, du Caveau Lillois, pendant sa captivité en Allemagne.

M. le roi a exprimé en outre ses remerciements à Mme Sauter, de Gœuleu-Lambert, pour ses ravissants petits portraits colorés.

Le roi a été profondément touché de toutes les charnelles attentions dont il a été l'objet au cours de son agréable séjour de sa visite du 16 mai, à Lille.

## RENCONTRE DE CYCLISTES

Dimanche, vers 4 heures du soir, deux cyclistes qui prenaient part à la course Lille-Douai et retour, se sont rencontrés au pont du cont de passage à niveau de la Compagnie des Mines d'Aniche, route Nationale de Douai à Lille. Le choc fut très violent, entraînant les deux cyclistes à terre et on les conduisit à l'Hôtel-Dieu de Douai.

Un d'eux, Germaine Bédard, 31 ans, qui porte des blessures graves, a été admis à l'hôpital dans l'établissement de l'autre, Alfred Blondiaux, 18 ans, demeurant à Lille, rue des Postes, après avoir été pansé, a été reconduit à la gare où il a pu prendre le train pour Lille.

## DISTRIBUTION DES CARTES DE PAIN

La distribution des cartes de pain à prix réduit (période du 20 juin au 31 juillet 1921) se fera à la Mairie, salle du rez-de-chaussée, aux jours et heures ci-dessous.

Pour les noms commençant par les lettres A, B, C, le lundi 20 juin, de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; D, le mardi 21, aux mêmes heures ; E, le mercredi 22, de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; F, le jeudi 23, de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; G, le vendredi 24, de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; H, le samedi 25 juin, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; I, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; J, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; K, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; L, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; M, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; N, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; O, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; P, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; Q, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; R, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; S, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; T, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; U, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; V, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; W, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; X, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; Y, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; Z, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AA, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AB, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AC, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AD, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AE, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AF, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AG, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AH, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AI, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AJ, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AK, le dimanche 23, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AL, le dimanche 24, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AM, le dimanche 25, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AN, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AO, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AP, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AQ, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AR, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AS, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AT, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AU, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AV, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AW, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AX, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AY, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; AZ, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BA, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BB, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BC, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BD, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BE, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BF, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BG, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BH, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BI, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BJ, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BK, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BL, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BM, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BN, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BO, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BP, le dimanche 23, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BQ, le dimanche 24, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BR, le dimanche 25, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BS, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BT, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BU, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BV, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BV, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BW, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BX, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BY, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; BZ, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CA, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CB, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CC, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CD, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CE, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CF, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CG, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CH, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CI, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CJ, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CK, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CL, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CM, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CN, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CO, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CP, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CQ, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CR, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CS, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CT, le dimanche 23, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CU, le dimanche 24, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CV, le dimanche 25, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CW, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CX, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CY, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; CZ, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DA, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DB, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DC, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DD, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DE, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DF, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DG, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DH, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DI, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DJ, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DK, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DL, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DM, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DN, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DO, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DP, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DQ, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DR, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DS, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DT, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DU, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DV, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DW, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DX, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DY, le dimanche 23, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; DZ, le dimanche 24, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EA, le dimanche 25, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EB, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EC, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; ED, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EE, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EF, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EG, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EH, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EI, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EJ, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EK, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EL, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EM, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EN, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EO, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EP, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EQ, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; ER, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; ES, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; ET, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EU, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EV, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EW, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EX, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EY, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; EZ, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FA, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FB, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FC, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FD, le dimanche 23, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FE, le dimanche 24, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FF, le dimanche 25, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FG, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FH, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FI, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FJ, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FK, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FL, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FM, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FN, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FO, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FP, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FQ, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FR, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FS, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FT, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FU, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FV, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FW, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FX, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FY, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; FZ, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GA, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GB, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GC, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GD, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GE, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GF, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GG, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GH, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GI, le dimanche 23, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GJ, le dimanche 24, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GK, le dimanche 25, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GL, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GM, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GN, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GO, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GP, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GQ, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GR, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GS, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GT, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GU, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GV, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GW, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GX, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GY, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; GZ, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HA, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HB, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HC, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HD, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HE, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HF, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HG, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HH, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HI, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HJ, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HK, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HL, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HM, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HN, le dimanche 23, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HO, le dimanche 24, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HP, le dimanche 25, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HQ, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HR, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HS, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HT, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HU, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HV, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HW, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HX, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HY, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; HZ, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IA, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IB, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IC, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; ID, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IE, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IF, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IG, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IH, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; II, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IJ, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IK, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IL, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IM, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IN, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IO, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IP, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IQ, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IR, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IS, le dimanche 23, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IT, le dimanche 24, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IU, le dimanche 25, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IV, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IW, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IX, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IY, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; IZ, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JA, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JB, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JC, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JD, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JE, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JF, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JG, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JH, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JI, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 23, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 24, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 25, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; JJ, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KA, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KB, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KC, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KD, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KE, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KF, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KG, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KH, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 23, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 24, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 25, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; KI, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LA, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LB, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LC, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LD, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LE, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LF, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LG, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LH, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 23, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 24, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 25, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 26, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 27, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 28, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 29, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 30, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; LI, le dimanche 31, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MA, le dimanche 1er juillet, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MB, le dimanche 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MC, le dimanche 3, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MD, le dimanche 4, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; ME, le dimanche 5, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MF, le dimanche 6, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MG, le dimanche 7, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MH, le dimanche 8, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 9, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 10, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 11, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 12, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 13, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 14, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 15, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 16, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 17, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 18, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 19, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 21, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. ; MI, le dimanche 22, de 9 à 12 h. et de 14 à